



Assemblée générale

Soixante-huitième session

60^e séance plénière

Jeudi 05 décembre 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 3 de l'ordre du jour (*suite*)

Pouvoirs des représentants à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/68/630)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/68/630), qui contient un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 11 de son rapport. Le projet de résolution se lit comme suit :

« L'Assemblée générale, ayant pris connaissance du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et de la recommandation qui y figure, approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »

Je donne maintenant la parole au Président de la Commission de vérification des pouvoirs qui va présenter le rapport de la Commission et le projet de résolution qu'il contient.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/68/630) relatif aux pouvoirs

des représentants des États Membres à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à sa séance du 2 décembre 2013, la Commission a eu le plaisir d'adopter sans le mettre aux voix le projet de résolution acceptant les pouvoirs des représentants. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux membres de la Commission et au Secrétariat pour avoir grandement facilité notre travail. J'ai à présent le plaisir de soumettre à l'examen de l'Assemblée la recommandation de la Commission, figurant au paragraphe 11 de son rapport, tendant à ce que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Pouvoirs des représentants à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale », recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 11 de son rapport. La Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis – je considère que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/22).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-59227(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole à la représentante de la République islamique d'Iran.

M^{me} Torabi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer notre position concernant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Ma délégation s'est jointe aux consensus sur la résolution figurant dans ce rapport. Toutefois, nous tenons à réaffirmer la position de notre gouvernement quant au fait que notre appui à ce document ne doit en aucun cas être interprété comme une reconnaissance du régime israélien.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur inscrit au titre des explications de position.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

g) Nomination de membres du Comité des conférences

Note du Secrétaire général (A/68/91)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général (A/68/91), les mandats des représentants de l'Autriche, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Éthiopie, du Japon, de la Libye et de l'Uruguay prenant fin le 31 décembre 2013, je vais devoir, en tant que Président de l'Assemblée générale, désigner sept membres pour pourvoir ces sièges devenus vacants. Ces membres siègeront pendant trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Sur la recommandation des Présidents des Groupes des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai nommé le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Mauritanie, le Qatar et la République-Unie de la Tanzanie membres du Comité des conférences pour une période de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2014. Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres qu'un siège réservé aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014, reste à pourvoir.

Je rappelle également aux membres que deux sièges réservés aux États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'un pour un mandat allant de la date de nomination au 31 décembre 2014 et l'autre pour un mandat allant de la date de nomination au 31 décembre 2015, sont vacants depuis la soixante-sixième et la soixante-septième sessions respectivement. J'invite instamment le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes à proposer des candidatures le plus rapidement possible.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 116 g) de l'ordre du jour.

h) Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général (A/68/107)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il est indiqué dans la note du Secrétaire général (A/68/107), l'Assemblée générale doit nommer, à sa soixante-huitième session, un membre du Corps commun d'inspection pour pourvoir le siège devenu vacant à l'expiration, le 31 décembre 2014, du mandat de M. Tandanori Inomata du Japon.

Comme il est également indiqué dans le document A/68/107, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste de pays – en l'occurrence ici, un pays – qui seront priés de présenter des candidats aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Au paragraphe 2 du même document, il est précisé que, par sa résolution 61/238, l'Assemblée générale a décidé que, à partir du 1^{er} janvier 2008, lorsque le Président de l'Assemblée devrait établir la liste des pays qui seraient priés de présenter des candidats conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun, il demanderait aux États Membres de présenter simultanément les noms des pays et de leurs candidats respectifs, étant entendu que, dans la mesure du possible, ceux-ci seraient les candidats que les États Membres intéressés auraient l'intention de présenter à l'Assemblée générale aux fins de nomination, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut.

Après avoir procédé aux consultations prévues, je voudrais informer l'Assemblée que le Président du

Groupe des États d'Asie et du Pacifique m'a fait savoir que le Groupe approuvait la candidature de la Jordanie pour pourvoir le siège vacant réservé aux États d'Asie et du Pacifique.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection et à la résolution 61/238 en date du 22 décembre 2006, la Jordanie sera priée de fournir le nom d'un candidat, accompagné d'un curriculum vitae indiquant ses qualifications pertinentes pour la tâche à accomplir.

Je rappelle aux membres que, conformément à la résolution 59/267 du 23 décembre 2004, les candidats devraient avoir de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants : contrôle, audit, inspection, investigation, évaluations, finances, évaluation de projets, évaluation de programmes, gestion des ressources humaines, gestion, administration publique, suivi et exécution des programmes, et connaître le système des Nations Unies et son rôle dans les relations internationales.

À la suite des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je présenterai le nom du candidat à l'Assemblée aux fins de nomination au Corps commun d'inspection.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 116 h) de l'ordre du jour.

Rapports de la Première Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Première Commission sur les points 89 à 107, 122 et 135 de l'ordre du jour.

J'invite à présent le Rapporteur de la Première Commission, M. Khodabad Seifi Pargou, de la République islamique d'Iran, à présenter les rapports de la Première Commission en une seule intervention.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran), Rapporteur de la Première Commission (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Première Commission sur les points 89 à 107, 122 et 135 de l'ordre du jour. Ces rapports sont publiés sous les cotes A/68/401 à A/68/420, et A/68/589.

En réponse à l'appel lancé par l'Assemblée générale, la Première Commission a continué d'utiliser pleinement et efficacement les ressources mises à sa disposition et elle a été en mesure d'achever ses travaux à la présente session en quatre semaines, en pleine conformité avec la date d'achèvement prévue, en tenant 22 séances officielles. On peut dire que les travaux de la Commission à la présente session ont été très efficaces, sans heurts sur le plan procédural et constructifs sur le fond, compte tenu, particulièrement, des efforts en cours pour redynamiser le processus de désarmement dans les enceintes multilatérales.

La Première Commission s'était vu renvoyer 22 points de l'ordre du jour pour la présente session. Au cours du débat général, plus de 100 délégations, y compris de Membres observateurs, ont fait des déclarations. Parmi elles, huit ont pris la parole au nom de différents groupes. Un nombre sans précédent de 241 déclarations ont été faites dans le cadre des débats thématiques de la seconde phase. Au cours de cette même phase, la Commission a procédé à un échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables d'organes chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement, dont l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et d'autres, ainsi que des organisations de la société civile.

La Première Commission était saisie de 48 projets de résolution et de cinq projets de décision au titre de divers points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et aux questions connexes de sécurité internationale. Sur les 53 projets de résolution et de décision adoptés, 21, soit 40 %, ont été adoptés sans vote. La Première Commission, qui se réunissait dans le sillage de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, tenue le 26 septembre de cette année, a constaté que les questions de désarmement nucléaire étaient au centre des préoccupations de nombreuses délégations. Sur les 53 projets de résolution et de décision adoptés par la Commission, 19 portaient sur les questions de désarmement nucléaire, y compris un projet de résolution sur le suivi de la Réunion de haut niveau prévoyant de convoquer une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire au plus tard en 2018 et de

proclamer le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination complète des armes nucléaires.

En outre, 34 projets de résolution et de décision ont été adoptés par la Commission au titre d'autres groupes de questions, comme suit : « Autres armes de destruction massive », trois projets de résolution, y compris sur la Convention sur les armes chimiques; « Espace (aspects du désarmement) », deux projets de résolution; « Armes classiques », sept projets de résolution, y compris sur le Traité sur le commerce des armes et sur les armes légères et de petit calibre; « Autres mesures relatives au désarmement et à la sécurité internationale », neuf projets de résolution; « Désarmement régional et sécurité », six projets de résolution; et enfin, « Mécanisme de désarmement », sept projets de résolution.

En ce qui concerne ces 53 projets de résolution et de décision, la Commission a été informée des incidences budgétaires du projet de résolution A/C.1/68/L.37, présenté au titre du point 94 de l'ordre du jour.

À ce stade de ma présentation des rapports de la Première Commission, j'aimerais attirer l'attention des délégations sur la correction suivante aux rapports. Compte tenu du calendrier final des jours fériés officiels des Nations Unies pour 2014, qui prévoit maintenant un jour férié officiel le 6 octobre, le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour l'année prochaine tel que recommandé au paragraphe 5 du document A/68/589 est révisé oralement comme suit. À l'annexe du projet de décision, la date de la réunion consacrée à l'organisation des travaux sera le vendredi 3 octobre au matin. Le débat général est prévu du mardi 7 octobre au mercredi 15 octobre et consistera en sept séances. Le débat thématique se tiendra du jeudi 16 octobre au mardi 28 octobre, sur 11 séances. La date limite de dépôt des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour sera également le jeudi 16 octobre, qui correspond au premier jour du débat thématique.

En conclusion, j'aimerais rendre un hommage bien mérité à toutes les délégations, qui ont pris une part active aux travaux de la Commission dans un esprit de coopération, dans le but d'atteindre notre objectif commun : la réalisation d'un monde meilleur, plus sûr et plus stable. Je voudrais remercier tout particulièrement le Président de la Première Commission, S. E. M. Ibrahim Dabbashi, Représentant permanent de la Libye, qui, grâce à son expérience des questions de désarmement et de sécurité internationale, a habilement mené les

travaux de la Première Commission, avec clairvoyance et esprit de direction. Je suis sûr que ses efforts ont été vivement appréciés, notamment s'agissant de veiller à ce que la Commission achève ses travaux dans les temps.

Sous la conduite de l'Ambassadeur Dabbashi, la Commission a prévu de tenir une réunion informelle le 13 décembre pour discuter de ses méthodes de travail, comme le demande la résolution 67/297, en date du 29 août 2013, sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Au nom de la Commission et en mon nom propre, je tiens aussi à remercier sincèrement les Vice-Présidents de la Commission, M. Fernando Luque Márquez de l'Équateur, M. Peter Winkler de l'Allemagne et M. Miloš Nikolić du Monténégro, de leur précieuse contribution aux travaux de la commission. Je remercie également très sincèrement M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Tegegnetwork Gettu, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, de leur dynamisme et de leur concours, de même que tout le personnel du Secrétariat qui a prêté assistance à la Commission.

Dans le même esprit, j'adresse des remerciements particuliers au Secrétaire de la Première Commission, M. Kenji Nakano, qui, avec son équipe, a grandement contribué à la réussite des travaux de la Commission.

Sur ces brèves observations, je présente à l'Assemblée générale, pour examen et adoption, les rapports de la Première Commission publiés sous les cotes A/68/401 à A/68/420 et A/68/589.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Première Commission.

Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Première Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Première Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes de la décision 34/401 de l'Assemblée générale,

« les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission »,

les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Première Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Première Commission, sauf notification contraire préalable transmise au secrétariat. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère par conséquent que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote par la Première Commission.

Avant de poursuivre, je voudrais appeler l'attention des membres sur une note du Secrétariat, intitulée « Rapports de situation de la Première Commission sur les points 89 à 107, 122 et 135 de l'ordre du jour », qui a été publiée, en anglais seulement, sous la cote A/C.1/68/INF/3. Cette note, qui a été distribuée dans la salle de l'Assemblée générale, indique la manière dont la Première Commission s'est prononcée sur les projets de résolution et de décision qu'elle recommande dans ses rapports. Les membres trouveront, dans la deuxième colonne, les cotes des projets de résolution et de décision de la Première Commission et, dans la quatrième colonne, le numéro correspondant aux projets soumis à la plénière. Pour les rapports qui contiennent plusieurs recommandations, les cotes des projets de résolution et de décision concernés figurent dans la cinquième colonne.

Par ailleurs, je rappelle aux membres que les projets de résolution et de décision ayant été adoptés par la Commission, il n'est plus possible de se porter coauteur à ce stade. Toute demande de clarification à ce sujet est à adresser au Secrétaire de la Commission.

Point 89 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission (A/68/401)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Information objective sur les

questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/23).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 89 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 90 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration faisant de l'Océan indien une zone de paix

Rapport de la Première Commission (A/68/402)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire

lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

Par 130 voix contre 4, avec 45 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 68/24).

[La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 90 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 91 de l'ordre du jour

Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Rapport de la Première Commission (A/68/403)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans

le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/25).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 91 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 92 de l'ordre du jour

Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)

Rapport de la Première Commission (A/68/404)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/26).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 93 de l'ordre du jour

Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/68/405)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/515).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 93 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 94 de l'ordre du jour

Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Rapport de la Première Commission (A/68/406)

Le Président (*parle en anglais*) : Pour ce qui est du projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport, j'informe les membres que l'Assemblée sera en mesure de se prononcer sur le projet de résolution quand la Cinquième Commission en aura examiné les incidences sur le budget-programme.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 94 de l'ordre du jour.

Point 95 de l'ordre du jour

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/68/407)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/27).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël qui souhaite expliquer sa position.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'est une fois encore joint au consensus sur la résolution 68/27, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient ». Malgré les réserves de fond que nous continuons d'avoir concernant les dispositions de la résolution, nous avons pris cette décision parce qu'Israël reste attaché à la vision d'un Moyen-Orient devenant à terme une zone exempte d'armes chimiques, biologiques et nucléaires, ainsi que de missiles balistiques. Toutefois, Israël a toujours affirmé que cette question, comme toutes les autres questions régionales relatives à la sécurité, ne pouvait être réglée de manière réaliste que dans un contexte régional.

Israël a de tout temps abordé les questions de sécurité régionale et de maîtrise des armements de

manière pragmatique et réaliste, convaincu que tous les problèmes de sécurité des membres de la région devraient être pris en compte et traités dans un contexte régional. La situation préoccupante au Moyen-Orient impose l'adoption d'une approche graduelle et pragmatique, sans perdre de vue l'objectif ultime, qui est d'instaurer des relations pacifiques et la réconciliation entre tous les États de la région. Ce processus est, par nature, progressif. Très concrètement, il doit débiter par des mesures de confiance d'ambition limitée ouvrant la voie à des entreprises de coopération plus ambitieuses en faveur de la sécurité commune.

Israël a toujours estimé que les conditions préalables indispensables pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive et de vecteurs pouvant faire l'objet de vérifications mutuelles sont l'instauration d'une paix globale et durable entre les parties prenantes de la région et le strict respect par tous les États de la région de leurs obligations en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération. Malheureusement, à l'heure actuelle, il n'existe pas de dialogue régional au Moyen-Orient, ni de mécanisme pour mettre en place des mesures de confiance entre les pays de la région et désamorcer les tensions. Les pays du Moyen-Orient ne disposent d'aucune enceinte où communiquer directement et dialoguer tous ensemble sur les questions fondamentales qui affectent leur sécurité.

Au début des années 90, les pourparlers sur la limitation des armements et la sécurité régionale constituaient le cadre approprié pour promouvoir la confiance et aborder les questions et les problèmes de sécurité qui se posent dans la région. Un tel mécanisme fait aujourd'hui défaut et il n'y a pas de canal de discussion direct entre les États du Moyen-Orient. De manière regrettable, comme on l'a entendu aujourd'hui dans cette salle, certains États de la région ne reconnaissent même pas l'État d'Israël. Aucun vote majoritaire ni résolution partisane dans les instances internationales ne peut se substituer à un vaste dialogue et à une coopération à l'échelon régional. Notre vision de ce qu'il nous est possible de faire dans l'espace entre aspiration et réalité commence par la nécessité de mettre en place des mesures de confiance et de véritables efforts d'apaisement des tensions avec nos voisins de la zone, au moyen d'un dialogue direct, fondé sur le consensus.

La région du Moyen-Orient connaît actuellement des bouleversements historiques très importants. Les turbulences que traversent en ce moment nos voisins

donnent clairement la mesure de la fragilité et de l'instabilité de la région aujourd'hui. Tout dialogue régional sur la sécurité doit être axé sur les menaces réelles, telles les roquettes et les missiles, qui sont une composante vitale de tout désarmement régional.

En dépit de la situation actuelle, Israël a établi un dialogue constructif avec l'Union européenne. Nous avons participé aux séminaires sur les mesures de confiance qu'elle a organisés en juillet 2011 et novembre 2012, ainsi qu'au forum de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les enseignements tirés de l'expérience pouvant s'appliquer à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, tenu en 2011. Israël a également eu plusieurs rencontres avec le Sous-Secrétaire d'État finlandais, l'Ambassadeur Laajava, pour évoquer les questions relatives à la sécurité régionale et participé à plusieurs consultations multilatérales à Vienne en août 2013 et plus récemment à Lyon.

Nous considérons que seul un dialogue direct entre Israël et les États arabes, fondé sur les principes du consensus, pourra renforcer la confiance entre les parties régionales. Israël espère sincèrement que l'avenir verra un Moyen-Orient plus stable et plus sûr où prévaudra un climat de paix et de réconciliation. Dans ce contexte, nous espérons que les retombées positives du processus de démocratisation qui a éclaté dans la région se traduiront par une meilleure atmosphère, propice à l'instauration de la confiance entre les parties régionales.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 95 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 96 de l'ordre du jour

Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes

Rapport de la Première Commission (A/68/408)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution dont la Première Commission recommande l'adoption au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos,

Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Tuvalu, Ukraine

Par 127 voix contre zéro, avec 57 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 68/28).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 96 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 97 de l'ordre du jour

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

Rapport de la Première Commission (A/68/409)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie,

Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

États-Unis d'Amérique, Israël

Par 180 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 68/29).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 97 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 98 de l'ordre du jour

Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement

Rapport de la Première Commission (A/68/410)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/516).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 98 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 99 de l'ordre du jour

Désarmement général et complet

Rapport de la Première Commission (A/68/411)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 27 projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 70 de son rapport et de deux projets de décisions recommandés par la Première Commission au paragraphe 71 du même rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à XXVII et sur les projets de décision I et II, l'un après l'autre. Les représentants auront la possibilité d'expliquer leur vote sur l'un ou sur l'ensemble des projets de résolution et des projets de décision, après que l'Assemblée générale se sera prononcée sur tous les projets.

Nous allons d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras,

Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Liban, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

Par 165 voix contre zéro, avec 19 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 68/30).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au projet de résolution II, intitulé « Traité sur le commerce des armes ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les paragraphes 1 et 3 du projet de résolution II. Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 1.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Koweït, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne,

République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zimbabwe

Par 153 voix contre zéro, avec 28 abstentions, le paragraphe 1 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 3 du projet de résolution II.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo,

Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Koweït, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zimbabwe

Par 153 voix contre zéro, avec 29 abstentions, le paragraphe 3 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution II pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Koweït, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zimbabwe

Par 152 voix contre zéro, avec 29 abstentions, le projet de résolution II pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/31).

[La délégation du Maroc a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III s'intitule « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa

Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Palaos, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède

S'abstiennent :

Andorre, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Japon, Monténégro, Norvège, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Togo, Turquie, Ukraine

Par 137 voix contre 28, avec 20 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 68/32)

[La délégation du Togo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV s'intitule « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements ». La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 68/33).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution V est intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 68/34).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VI est intitulé « Suivi des obligations en matière de désarmement nucléaire contractées à l'issue des Conférences des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargées d'examiner le Traité en 1995, en 2000 et en 2010 ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes séparés ont été demandés sur le sixième et le neuvième alinéas du préambule.

Je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule du projet de résolution VI.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie,

Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Cameroun, Chine, Comores, Dominique, Guinée équatoriale, Haïti, Îles Marshall, Maurice, République centrafricaine, Soudan du Sud, Tchad, Tonga, Turquie, Vanuatu

Par 124 voix contre 5, avec 50 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

[La délégation du Maroc a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le neuvième alinéa du préambule du projet de résolution VI.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Indonésie,

Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malawi, Malte, Monaco, Monténégro, Nauru, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède

Par 125 voix contre 5, avec 47 abstentions, le neuvième alinéa du préambule est maintenu.

[La délégation du Togo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution VI pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse

S'abstiennent :

Arménie, Chine, Inde, Malawi, Maroc, Nauru, Pakistan, Samoa, Togo

Par 120 voix contre 53, avec 9 abstentions, le projet de résolution VI pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/35).

[Les délégations du Maroc et du Togo ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VII s'intitule « Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements ». La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VII est adopté (résolution 68/36).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution VIII s'intitule « Relation entre le désarmement et le développement ». La Première Commission l'a adopté sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 68/37).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IX s'intitule « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Tonga, Turquie, Ukraine

Par 127 voix contre 5, avec 52 abstentions, le projet de résolution IX est adopté (résolution 68/38).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution X est intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en oeuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes enregistrés

séparés ont été demandés sur les paragraphes 9 et 11 du projet de résolution X.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 9.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République

bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Inde, Israël, Pakistan, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bhoutan, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 168 voix contre 5, avec 3 abstentions, le paragraphe 9 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 11.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de

Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Israël, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

France, Inde, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Par 172 voix contre 4, avec 4 abstentions, le paragraphe 11 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution X pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan,

Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Israël, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Bhoutan, Chine, Micronésie (États fédérés de), Pakistan, Palaos

Par 171 voix contre 7, avec 5 abstentions, le projet de résolution X est adopté (résolution 68/39).

[La délégation du Chili a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XI est intitulé « Réduction du danger nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie

(État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Argentine, Arménie, Bélarus, Chine, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Ouzbékistan, République de Corée, Serbie

Par 125 voix contre 50, avec 10 abstentions, le projet de résolution XI est adopté (résolution 68/40).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XII est intitulé « Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XII est adopté (résolution 68/41).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIII est intitulé « Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines,

Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Allemagne, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Turquie

S'abstiennent :

Albanie, Andorre, Arménie, Australie, Bélarus, Canada, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Islande, Japon, Liechtenstein, Micronésie (États fédérés de), Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Palaos, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Suède, Tadjikistan, Ukraine

Par 133 voix contre 24, avec 25 abstentions, le projet de résolution XIII est adopté (résolution 68/42).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIV est intitulé « Transparence dans le domaine des armements ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les sixième et septième alinéas du préambule et sur les paragraphes 3, 4, 5, 6 a), 6 b), 6 pris dans son ensemble et 8 du projet de résolution XIV.

Je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie,

États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Gambie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Togo, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie

Par 142 voix contre zéro, avec 36 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

[La délégation du Togo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour; la

délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le septième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Gambie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Sri Lanka, Togo, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie

Par 143 voix contre zéro, avec 36 abstentions, le septième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 3.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique

populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Togo, Tunisie, Yémen, Zambie

Par 150 voix contre zéro, avec 30 abstentions, le paragraphe 3 est maintenu.

[La délégation du Togo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 4.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie,

Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen, Zambie

Par 156 voix contre zéro, avec 25 abstentions, le paragraphe 4 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 5 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie,

Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Par 153 voix contre zéro, avec 26 abstentions, le paragraphe 5 est maintenu.

[La délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 a).

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen

Par 155 voix contre zéro, avec 27 abstentions, le paragraphe 6 a) est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6 b).

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie,

Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Par 155 voix contre zéro, avec 26 abstentions, le paragraphe 6 b) est maintenu.

[La délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 6, pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh,

Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bolivie (État plurinational de), Chine, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen

Par 153 voix contre zéro, avec 28 abstentions, le paragraphe 6, pris dans son ensemble, est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan,

Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen

Par 158 voix contre zéro, avec 24 abstentions, le paragraphe 8 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XIV pris dans son ensemble.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal,

République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Union de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Gambie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Malawi, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Oman, Ouganda, Qatar, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Tunisie, Yémen, Zimbabwe

Par 154 voix contre zéro, avec 28 abstentions, le projet de résolution XIV pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/43).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XV, intitulé « Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les septième et huitième alinéas du préambule du projet de résolution et sur le paragraphe 1.

Je vais d'abord mettre aux voix le septième alinéa du préambule du projet de résolution.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi

Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Union de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Arabie saoudite, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Ouganda, Ouzbékistan, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du)

Par 162 voix contre zéro, avec 17 abstentions, le septième alinéa du préambule du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le huitième alinéa du préambule du projet de résolution.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste,

Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Ouganda, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

Par 162 voix contre zéro, avec 14 abstentions, le huitième alinéa du préambule du projet de résolution est maintenu.

[La délégation du Bélarus a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 1 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru,

Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Union de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Nicaragua, Ouganda, Ouzbékistan, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du)

Par 164 voix contre zéro, avec 13 abstentions, le paragraphe 1 du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XV pris dans son ensemble.

Il est procédé à un vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes

unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Union de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Iran (République islamique d'), Ouganda, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée

Par 177 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution XV, pris dans son ensemble, est adopté (résolution 68/44).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XVI est intitulé « Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur

destruction ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XVI est adopté (résolution 68/45).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XVII, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie,

Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Andorre, Bélarus, Chine, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Monaco, Ouzbékistan, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Tadjikistan, Turquie

Par 158 voix contre 4, avec 20 abstentions, le projet de résolution XVII, pris dans son ensemble, est adopté (résolution 68/46).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XVIII est intitulé « Désarmement nucléaire ». Un vote enregistré a été demandé. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 16 du projet de résolution.

Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 16 du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde,

Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S'abstiennent :

Arménie, Fédération de Russie, France, Israël

Par 176 voix contre 2, avec 4 abstentions, le paragraphe 16 du projet de résolution XVIII est maintenu.

[La délégation du Royaume-Uni a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XVIII pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine,

Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Norvège, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Afrique du Sud, Arménie, Autriche, Bélarus, Fédération de Russie, Inde, Irlande, Japon, Malte, Maurice, Monténégro, Nouvelle-Zélande,

Ouzbékistan, Pakistan, République de Corée, Serbie, Suède

Par 122 voix contre 44, avec 17 abstentions, le projet de résolution XVIII pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/47).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XIX est intitulé « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XIX est adopté (résolution 68/48).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XX est intitulé « Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XX est adopté (résolution 68/49).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XXI, intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXI est adopté (résolution 68/50).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXII est intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé. Des votes enregistrés séparés ont été demandés sur les paragraphes 2, 8, 9 et 17 du projet de résolution.

Je vais d'abord mettre aux voix le paragraphe 2.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie,

Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Bhoutan, Maurice, Pakistan

Par 176 voix contre 3, avec 3 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 8.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine,

Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Maurice, République arabe syrienne

Par 178 voix contre une, avec 3 abstentions, le paragraphe 8 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 9.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine,

République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

Chine, Pakistan, République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Équateur, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, République arabe syrienne, Zimbabwe

Par 173 voix contre 3, avec 7 abstentions, le paragraphe 9 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le paragraphe 17.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie,

Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Argentine, Brésil, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Pakistan

Par 174 voix contre une, avec 7 abstentions, le paragraphe 17 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXII dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge,

Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Brésil, Chine, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Maurice, Myanmar, Ouganda, Pakistan, République arabe syrienne, Zimbabwe

Par 169 voix contre une, avec 14 abstentions, le projet de résolution XXII pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/51).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXIII est intitulé « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution XXIII est adopté (résolution 68/52).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXIV est intitulé « Interdiction de déverser des déchets radioactifs ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même.

Le projet de résolution XXIV est adopté (résolution 68/53).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXV est intitulé « Désarmement régional ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même.

Le projet de résolution XXV est adopté (résolution 68/54).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXVI est intitulé « Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même.

Le projet de résolution XXVI est adopté (résolution 68/55).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution XXVII est intitulé « Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional ». Un vote enregistré a été demandé. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le paragraphe 2.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le paragraphe 2.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi,

Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Kiribati

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Bhoutan, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Suède, Suisse

Par 145 voix contre 2, avec 35 abstentions, le paragraphe 2 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution XXVII pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse,

Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde

S'abstiennent :

Bhoutan, Fédération de Russie

Par 182 voix contre une, avec 2 abstentions, Le projet de résolution XXVII, pris dans son ensemble, est adopté (résolution 68/56).

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les délégations à se pencher sur le paragraphe 71 de la section III du rapport de la Commission concernant les projets de décision. Nous allons nous prononcer sur le projet de décision I, intitulé « Missiles ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté (décision 68/517).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran

(République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

Pakistan

S'abstiennent :

Égypte, Israël, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Zimbabwe

Par 179 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de décision II est adopté (projet de décision 68/518).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote ou position.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : L'utilité intrinsèque d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour faire face aux problèmes croissants de prolifération, notamment le non-respect par les États de leurs obligations internationales dans le domaine nucléaire, est loin d'être prouvée. Ceci est

particulièrement vrai au Moyen-Orient où plusieurs États sont loin d'être des modèles quand il s'agit de s'acquitter de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Israël a toujours estimé que l'idée d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est incorporée dans le concept d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, dont les conditions préalables sont encore loin d'être remplies.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation concernant la décision 68/518 qui vient d'être adoptée sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Si ma délégation s'est jointe cette année au consensus qui s'est dégagé sur l'adoption de cette décision, c'est uniquement en raison de sa nature. Il s'agit d'une simple décision de procédure qui ne couvre pas les aspects de fond de la question.

La position de mon pays concernant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est connue. Elle est en partie exposée dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/68/154. De l'avis de la République islamique d'Iran, la menace la plus grave à la paix et la sécurité internationale, et à la survie même de la civilisation, c'est l'existence continue d'armes nucléaires, leur prolifération verticale et horizontale et le risque qu'elles soient utilisées. Aucune raison juridique, politique ou sécuritaire ne saurait être invoquée pour justifier qu'on continue de posséder des armes nucléaires. C'est pourquoi leur élimination totale est la seule garantie contre leur utilisation intentionnelle ou accidentelle.

À cet égard, en s'associant à l'écrasante majorité des États, l'Iran ne fait que se prononcer énergiquement en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires. Selon nous, le moyen le plus efficace et le plus pratique de réaliser ce noble objectif est de conclure rapidement une convention globale sur les armes nucléaires visant à interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur élimination totale aussitôt que possible de manière irréversible et transparente, sous une supervision internationale stricte.

L'Iran appuie fermement l'appel lancé aujourd'hui par l'Assemblée générale en adoptant la

résolution 68/32, qui préconise d'adopter un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence du désarmement qui permettra, en particulier, d'ouvrir au plus tôt des négociations sur une convention globale relative aux armes nucléaires. Compte tenu du fait que le désarmement nucléaire est la priorité absolue du programme international de désarmement, nous estimons que les négociations sur une telle convention doivent également être une priorité de la Conférence du désarmement.

La République islamique d'Iran est fermement convaincue que tout instrument visant à interdire la production et à promouvoir l'élimination totale des matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires doit être global et non discriminatoire. Il doit porter sur le désarmement nucléaire et, en conséquence, il doit couvrir la production passée, présente et future de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et prévoir le recensement et l'élimination totale de tous les stocks de matières fissiles avant une échéance fixée. En outre, cet instrument ne doit en aucun cas créer la possibilité que soit octroyé un nouveau statut aux détenteurs d'armes nucléaires. Il doit obliger tous les détenteurs d'armes nucléaires et tous États dotés d'armes nucléaires sans exception à arrêter complètement la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et à déclarer et détruire tous les stocks de telles matières.

Toutes ces obligations doivent être honorées selon un calendrier précis, de manière irréversible et transparente et sous une supervision internationale stricte.

M. Aljowaily (Égypte) (*parle en anglais*) : Je souhaite expliquer le vote de ma délégation sur la décision 68/518, qui porte sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Égypte a toujours considéré l'adoption d'un traité sur les matières fissiles comme une avancée importante vers la réalisation du désarmement nucléaire. Cela se retrouve clairement dans l'ajout de la mesure 3 aux dispositions proposées par la Coalition pour un nouvel ordre du jour qui figurent dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, et dans les 13 mesures pratiques en faveur d'une action systématique et progressive aux

fins du désarmement nucléaire. La mesure 3 prie la Conférence du désarmement de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires et tenant compte à la fois des objectifs concernant « le désarmement et la non-prolifération nucléaires ».

Nous notons que la décision 68/518 fait référence à la résolution 67/53 du 3 décembre 2012. L'Égypte maintient que cette résolution ne répond pas à l'exigence de base, à savoir que tout traité éventuel doit clairement couvrir la question des stocks existants de matières fissiles destinées à un usage militaire. Cette résolution ne fait pas clairement référence au fait qu'un traité éventuel doit contribuer au désarmement nucléaire général et complet.

Nous nous félicitons de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux, qui a été chargé de formuler des recommandations qui pourraient contribuer à l'élaboration, et non à la négociation, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous tenons à contribuer de manière substantielle à ces délibérations en vue de faire en sorte que tout traité relatif aux matières fissiles tienne compte des objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Égypte continuera de promouvoir l'adoption rapide d'un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence du désarmement couvrant non seulement la question du traité sur les matières fissiles, mais également les autres questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 99 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 100 de l'ordre du jour

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport de la Première Commission (A/68/412)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de six projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 22 de son rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à VI, l'un après l'autre. Une fois que nous nous serons prononcés sur tous les projets de résolution, les représentants pourront expliquer leur vote sur l'un ou l'ensemble des projets de résolution.

Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le projet de résolution I, intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/57).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires ». Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan,

Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

S'abstiennent :

Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Japon, Malawi, Ouzbékistan, République de Corée, Serbie

Par 126 voix contre 49, avec 9 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 68/58).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution III est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 68/59).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution IV est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution IV est adopté (résolution 68/60).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution V est intitulé « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux

voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution V est adopté (résolution 68/61).

Le Président (parle en anglais) : Le projet de résolution VI est intitulé « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 68/62).

Le Président (parle en anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 100 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 101 de l'ordre du jour

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Rapport de la Première Commission (A/68/413)

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Première Commission au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II.

Le projet de résolution I est intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 68/63).

Le Président (parle en anglais) : Nous passons à présent au projet de résolution II intitulé « Rapport de la Conférence du désarmement ». La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 68/64).

Le Président (parle en anglais) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie pour une motion d'ordre.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe souhaite informer l'Assemblée générale que la République du Tadjikistan s'associe à la déclaration commune des États animés du même esprit faite à l'appui de la Conférence du désarmement, dont notre délégation a donné lecture à la Première Commission.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 101 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 102 de l'ordre du jour

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Rapport de la Première Commission (A/68/414)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé. Des votes séparés, enregistrés, ont été demandés sur les cinquième et sixième alinéas du préambule du projet de résolution.

Je vais d'abord mettre aux voix le cinquième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq,

Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique de Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Pakistan

Par 173 voix contre 2, avec 2 abstentions, le cinquième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le sixième alinéa du préambule.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de),

Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Inde, Israël

S'abstiennent :

Bhoutan, Pakistan

Par 173 voix contre 2, avec 2 abstentions, le sixième alinéa du préambule est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan,

Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Panama

Par 169 voix contre 5, avec 6 abstentions, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/65).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui ont demandé à intervenir au titre des explications de vote après le vote.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Chaque année, nous nous interrogeons sur la motivation des auteurs du projet de résolution intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » et sur celle des États qui votent pour cette résolution. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si la distance entre New York et le Moyen-Orient a anormalement augmenté, de telle manière que leur vue est troublée à jamais.

Il ne fait aucun doute qu'il existe un risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient. Israël n'a cessé d'appeler régulièrement l'attention sur ce danger. Quatre des cinq cas largement reconnus de non-respect des obligations liées au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ayant eu lieu au Moyen-Orient et un cinquième cas, celui de la République populaire démocratique de Corée, jouant un rôle très important dans la prolifération nucléaire au Moyen-Orient, il n'est nul besoin d'être un génie pour voir où se situe le problème. Tous ces cas menacent fondamentalement la sécurité d'Israël et n'augurent rien de bon pour ce qui est des chances d'engager un véritable processus de sécurité régionale.

Ces antécédents démontrent également le cynisme avec lequel certains États de la région abordent leurs obligations internationales en matière de nucléaire, tandis que ces États et d'autres exploitent la scène multilatérale et la majorité automatique qui s'oppose à Israël. Dans ce contexte, nous nous demandons si les troubles actuels et le processus de transformation en cours dans la région mettront en évidence toute

l'ampleur des véritables risques de prolifération dans la région.

Israël s'attendait à ce que, sous le titre « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », la communauté internationale s'intéresse de près aux cas de l'Iran et de la Syrie. Il s'agit là de deux États de la région qui font actuellement l'objet d'enquêtes de la part de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en raison de leurs activités clandestines, qui violent leurs obligations en vertu du TNP. Il convient de rappeler que ces pays ont fait l'objet de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et décisions du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. Pour le moins, Israël devrait pouvoir s'attendre à ce que tous les États de la région respectent leurs obligations internationales en matière de non-prolifération. La résolution qui vient d'être adoptée (résolution 68/65) fait sciemment fi des résolutions pertinentes de l'AIEA et du Conseil de sécurité, ainsi que des éléments de preuve qui figurent dans les rapports de l'AIEA concernant les violations flagrantes commises par l'Iran et la Syrie.

L'adoption de cette résolution subjective et aux motivations douteuses, qui vise spécifiquement et arbitrairement Israël, ne servira pas l'objectif plus large de mettre un terme à la prolifération au Moyen-Orient, et ne contribuera pas à renforcer le rôle ni à améliorer la réputation de cet organe s'agissant de promouvoir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. De même, cela ne va pas dans le sens du comportement responsable que nous attendons des États de la région et de la communauté internationale dans son ensemble, s'il y a un réel intérêt pour la sécurité de la région. Par conséquent, nous demandons aux délégations de ne pas faire le jeu de ceux qui veulent détourner l'attention des vrais problèmes du Moyen-Orient.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer la position de ma délégation en ce qui concerne la résolution 68/65, qui porte sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.

Comme les années précédentes, nous avons voté pour cette résolution, qui traite de l'aspect le plus important de la sécurité au Moyen-Orient, à savoir la menace posée par les armes nucléaires détenues par le régime israélien. Les armes de destruction massive détenues par ce régime, en particulier ses armes nucléaires, représentent la seule menace à la paix et à la sécurité dans cette région instable et au-delà. Elles constituent également le seul obstacle à la création d'une

zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui a été proposée par l'Iran en 1974. Depuis lors, l'Assemblée générale a adopté maintes résolutions approuvant cette proposition et reconnaissant que la création d'une telle zone permettrait de renforcer considérablement la paix et la sécurité régionales et internationales.

Cependant, nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'en dépit des appels répétés de la communauté internationale – notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation de la coopération islamique, les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et les sommets et conférences ministérielles successifs du Mouvement des pays non alignés – Israël n'a toujours pas adhéré au TNP. En conséquence, aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent en vue de la création d'une telle zone au Moyen-Orient.

Le fait que la conférence sur la création de cette zone n'a pas pu se tenir en 2012, pour la seule raison qu'Israël s'y est opposé, constitue un autre fait regrettable à cet égard et remet sérieusement en cause l'intégrité et la crédibilité du régime de non-prolifération et des accords conclus par consensus lors des Conférences d'examen successives du TNP. Dans le même temps, l'écrasante majorité des groupes politiques, des États et des membres de la société civile, en particulier au cours de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP et de la Conférence générale de l'AIEA, ont exprimé une vive préoccupation à ce sujet et lancé des appels pressants en vue de la convocation de la conférence au début de cette année. Il est clairement ressorti de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, du débat général, des conférences convoquées en vertu de l'article XIV du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des réunions de la Première Commission que la création d'une telle zone bénéficie toujours d'un ferme appui international.

Afin d'éviter les autres conséquences négatives qui pourraient découler de retards dans la mise en œuvre de la résolution 1995 sur la création de cette zone et du plan d'action sur le Moyen-Orient adopté à la Conférence d'examen du TNP en 2010, les principaux organisateurs de la conférence doivent exercer les plus fortes pressions sur Israël pour qu'il y participe. À cet égard, je tiens à souligner que la conférence devrait suivre le règlement intérieur de la Conférence d'examen du TNP, en particulier la règle du consensus, et que la

seule question inscrite à son ordre du jour devrait être la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, tel qu'indiqué dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Par conséquent, la conférence devrait avoir pour seul objectif la conclusion d'un accord sur un plan d'action assorti d'un calendrier pour parvenir à l'universalité du TNP au Moyen-Orient, ce qui permettrait de créer une zone exempte d'armes de destruction massive dans cette région. Toute condition préalable à la participation à la conférence ou à la création de cette zone va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la résolution de 1995 portant sur le Moyen-Orient et du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Par conséquent, il faut absolument éviter de poser ce genre de conditions.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La République populaire démocratique de Corée a appuyé la résolution 68/65 qui vient d'être adoptée, car elle est favorable à ce que cesse la prolifération au Moyen-Orient.

J'ai une question à poser au sujet de la situation géographique de la République populaire démocratique de Corée, suite aux remarques faites par le représentant d'Israël. Je pense que nous sommes en train de discuter d'une résolution portant sur le Moyen-Orient, et non sur la République populaire démocratique de Corée ou la péninsule coréenne en Asie du Nord-Est. Le représentant d'Israël n'avait aucune raison de mentionner la République populaire démocratique de Corée. Cibler ainsi mon pays est tout à fait tendancieux.

Israël est un État doté d'armes nucléaires, et personne ne met cela en doute. Si je demandais au représentant d'Israël des informations relatives aux armes nucléaires détenues par son pays, je suis sûr qu'il ne répondrait jamais à ma question. La politique israélienne consiste à ne rien confirmer et à ne rien nier. L'année dernière, la délégation israélienne a aussi pointé du doigt la République populaire démocratique de Corée.

Israël est un État doté d'armes nucléaires dans le plein sens du terme. Il détient plus de 200 armes nucléaires qui ont été fabriquées avec l'appui tacite – parfois ouvertement, parfois clandestinement – des États-Unis. Cela s'est fait sous l'égide des États-Unis, dans le cadre de leur politique de deux poids deux mesures. Pourquoi les États-Unis pointent-ils du doigt les armes de la République populaire démocratique de Corée, alors qu'ils n'ont jamais montré Israël du doigt?

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 102 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 103 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Rapport de la Première Commission (A/68/415)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/66).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 103 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 104 de l'ordre du jour

Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée

Rapport de la Première Commission (A/68/416)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/67).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 104 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 105 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Rapport de la Première Commission (A/68/417)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 9 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé. Un vote enregistré séparé a été demandé sur le sixième alinéa du projet de résolution.

Je vais d'abord mettre aux voix le sixième alinéa du projet de résolution.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie,

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Israël, Maurice, Pakistan

Par 178 voix contre une, avec 4 abstentions, le sixième alinéa du projet de résolution est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati,

Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

République populaire démocratique de Corée

S'abstiennent :

Inde, Maurice, République arabe syrienne

Par 181 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution, pris dans son ensemble est adopté (résolution 68/68).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël au titre des explications de vote.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Israël a voté pour la résolution 68/68 en raison de l'importance qu'il accorde aux objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) présentés dans le texte.

Israël ne peut cependant pas avaliser le libellé du sixième alinéa et du paragraphe 1, à l'encontre duquel il émet d'ailleurs de fortes réserves. Israël maintient de longue date que le TICE et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne sont pas liés entre eux. Toute tentative visant à établir un tel lien, notamment en faisant référence à la Conférence

des Parties chargée d'examiner le TNP – un forum dont Israël n'est pas membre – ne ferait que compromettre le TICE et ses nobles causes, ainsi que toute perspective d'amélioration de la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

En 1996, Israël signait le TICE, preuve de sa politique de longue date consistant à se rapprocher le plus près possible des normes internationales de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires. Depuis la mise en place de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Israël a pris une part active à la mise au point de tous les éléments du régime de vérification du TICE. En outre, Israël transmet les données de ses stations sismiques certifiées au Centre international de données, et participe à l'ensemble des formations, ateliers et exercices relatifs aux inspections sur place.

J'ai le plaisir d'annoncer que le laboratoire de radioéléments d'Israël qui appuie le système de surveillance internationale a été récemment certifié. Cette participation substantielle et conséquente illustre l'importance qu'Israël accorde au TICE et à sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Israël se félicite des progrès importants réalisés dans la mise au point du régime de vérification du TICE, dont l'achèvement est une condition préalable à l'entrée en vigueur du Traité. Toutefois, cet achèvement exige encore des efforts supplémentaires. Parmi les principales mesures à prendre, il faut continuer de renforcer les stations du système de surveillance internationale et mener à bien le processus de préparation aux inspections sur place, ainsi que l'achat de matériel et la formation. À cet égard, nous félicitons le Secrétaire exécutif et le secrétariat technique provisoire du TICE de leur travail et de leurs préparatifs en vue de l'inspection expérimentale intégrée de 2014, qui se déroulera en Jordanie.

Pour Israël, la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient, y compris l'adhésion au Traité par les États de la région et le respect de ses dispositions, est un élément déterminant à considérer avant de procéder à la ratification. Israël estime que le régime de vérification du TICE doit être suffisamment robuste pour déceler le moindre manquement à ses obligations élémentaires et pour prévenir tout abus, tout en permettant à chaque État signataire de protéger ses intérêts nationaux en matière de sécurité.

Israël considère que l'achèvement du régime de vérification est une condition essentielle pour ratifier le Traité, car nous tenons à nous assurer que ce régime est approprié, y compris en ce qui concerne la rigueur des inspections sur place et l'intégration du Moyen-Orient dans la zone couverte par le système de surveillance international. En outre, il faut régler la question du statut d'Israël au sein des organes décisionnels du Traité, notamment ceux liés à la zone géographique du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, ainsi qu'au sein du Conseil exécutif de la future OTICE. Le principe d'égalité souveraine, pierre angulaire du multilatéralisme, doit être garanti.

En attendant son entrée en vigueur, nous pensons que les États doivent continuer à promouvoir le TICE en poursuivant les engagements et les activités suivants : tenir l'engagement de ne procéder à aucune explosion nucléaire expérimentale, conformément aux obligations fondamentales du Traité; achever, dans les meilleurs délais, la mise en place du régime de vérification du TICE; faire fonctionner, entretenir et tester le système de surveillance internationale ainsi que le Centre international de données avant l'entrée en vigueur du TICE afin d'acquérir une certaine expérience et de fournir des capacités de détection rapide; en cas de non-couverture par les stations du système de surveillance, prendre des mesures provisoires pour y remédier, notamment en mettant en service des stations sismiques auxiliaires jusqu'à ce que les stations sismiques principales soient opérationnelles et puissent transmettre des données; préserver la nature technique et apolitique des travaux de la Commission préparatoire et respecter ses règles et procédures.

Comme les années précédentes, Israël a voté pour la résolution sur le TICE. Notre position résulte de l'importance qu'Israël attache aux objectifs du TICE. Nous formons l'espoir que cette position donnera bientôt des résultats concrets.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 105 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 106 de l'ordre du jour

Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

Rapport de la Première Commission (A/68/418)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 68/69).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 106 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 107 de l'ordre du jour**Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales de désarmement****Rapport de la Première Commission (A/68/419)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté (décision 68/519).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 107 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 122 de l'ordre du jour**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale****Rapport de la Première Commission (A/68/589)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Première Commission au paragraphe 5 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Première Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision intitulé « Projet de programme de travail et de calendrier de la Première Commission pour 2014 ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision,

tel que révisé oralement par le Rapporteur de la Commission?

Le projet de décision, tel que révisé oralement par le Rapporteur de la Première Commission, est adopté (décision 68/520).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 122 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Point 135 de l'ordre du jour**Planification des programmes****Rapport de la Première Commission (A/68/420)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant examiner le rapport de la Première Commission sur le point 135 de l'ordre du jour, « Planification des programmes ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Première Commission?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui va faire une déclaration.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de prendre la parole au nom du Groupe des États arabes, qui n'a cessé de démontrer son attachement constant aux efforts de désarmement nucléaire et de non-prolifération déployés aux niveaux régional et mondial.

Tous les États membres du Groupe des États arabes à l'Organisation des Nations Unies sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, ils ont consolidé cet engagement en prenant des initiatives sans précédent conduisant à l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution annuelle, intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », qui reflète le consensus international sur la réalisation de cet objectif majeur non seulement pour la région, mais pour la paix et la sécurité internationales. Le Groupe des États arabes a également proposé un mécanisme de mise en œuvre pour négocier la création de la zone exempte

d'armes nucléaires, et une fois encore la communauté internationale a appuyé cette initiative arabe.

Les participants à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 ont décidé de convoquer en 2012 une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. À cet égard, je note que l'Initiative de paix arabe constitue la base nécessaire pour parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient. Les initiatives du Groupe des États arabes prévoient des mesures concrètes visant à promouvoir efficacement la confiance et à garantir la sécurité dans le cadre de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Dans ce contexte, le Conseil de la Ligue des États arabes a adopté le 10 novembre la résolution 7718 pour appuyer l'initiative égyptienne, qui était destinée à faire le bilan de l'action entreprise pour éliminer toutes les armes de destruction massive au Moyen-Orient, et à informer le Secrétaire général de l'ONU de l'appui de la Ligue des États arabes en faveur de la proclamation du Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

En plus de proposer ces mesures de confiance concrètes, les États arabes ont fait part de leur volonté d'engager un dialogue sérieux pour mettre en œuvre les engagements collectifs de la communauté internationale, à savoir la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, comme prévu dans le plan d'action de la Conférence d'examen du TNP de 2010. À cet égard, les délégations de 16 États arabes et le secrétariat de la Ligue des États arabes ont participé aux deux réunions qui ont lieu récemment en Suisse, suite à l'invitation du Facilitateur et des parties chargés d'organiser la conférence qui devait avoir lieu en 2012, comme preuve de leur ouverture et de leur volonté à prendre part à un dialogue destiné à honorer l'engagement collectif qui a été pris de convoquer sans plus tarder cette conférence.

Il est regrettable que, malgré l'engagement des États arabes en faveur du désarmement nucléaire, les initiatives concrètes proposées pour atteindre ce noble objectif, l'Initiative de paix arabe, la volonté de dialogue, et la déclaration sur les mesures de confiance, le seul obstacle auquel nous continuons de nous heurter au Moyen-Orient est la position intransigeante d'Israël. Seul État de la région non partie au TNP, Israël est un État doté de l'arme nucléaire qui n'a pas placé ses

installations nucléaires sous le système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, compromettant ainsi la paix et la sécurité internationales, et est considéré comme une source de menace pour la sécurité et la sûreté nucléaires.

Israël continue en outre de ne pas respecter les résolutions internationales pertinentes. Par exemple, il n'a pas encore annoncé s'il participerait à la conférence qui aurait dû avoir lieu en 2012 sur le désarmement nucléaire et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Malgré cela, la volonté de la communauté internationale d'atteindre l'objectif non négociable du désarmement nucléaire mondial prévaut sur l'obstacle que constitue Israël, qui ne pourra pas arrêter le cours de l'histoire, dont le but est l'élimination totale des armes nucléaires et de leurs conséquences humanitaires catastrophiques. L'intransigeance d'Israël ne fait que renforcer la détermination des États arabes à atteindre cet objectif juste et indispensable aux fins de la paix et de la sécurité internationales.

Ce qui conforte le Groupe des États arabes c'est qu'il n'est pas le seul à revendiquer cela. Et ce qui ajoute à sa détermination c'est le consensus international qui s'est dégagé à ce sujet, consensus profondément ancré dans les résolutions de l'Assemblée générale et dans la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, qui a stipulé un lien de fond entre la prorogation du TNP pour une durée indéterminée et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, et qui s'est traduite dans la pratique à la Conférence d'examen de 2010 par l'appel à la tenue d'une conférence portant création d'une telle zone.

La responsabilité de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient incombe à tous, et notamment au Groupe des États arabes qui a concrètement assumé sa part, le reste revenant aux parties qui revendiquent que se tienne la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires après qu'elle ait été reportée pour des raisons futiles et injustifiées. C'est à ces parties qu'il appartient de convoquer cette conférence reportée dès que possible en 2013, avec la participation de tous les États du Moyen-Orient en vue de relancer le processus de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, en tant que partie intégrante de la mise en œuvre du

plan d'action de la Conférence d'examen de 2010. Ces engagements seront réexaminés durant la Conférence d'examen de 2015.

La responsabilité de ces parties fait l'objet d'un suivi de la part des États Membres de l'ONU dans leur ensemble, qui doivent s'assurer du respect des engagements conclus. En outre, c'est à la société civile internationale au sens le plus large – organisations non gouvernementales, parlementaires, universités et centres de recherche – qu'il incombe d'informer l'opinion publique internationale sur ces engagements et réveiller la conscience du monde quant à la nécessité de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Entre autres actions menées dans ce cadre, l'Égypte présente chaque année, au nom des États membres de la Ligue arabe, la résolution intitulée « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (résolution 68/65). Cette résolution revêt cette année une importance accrue en ce qu'il réaffirme la nécessité de tenir sans plus tarder une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, et demande qu'il soit donné effet rapidement et intégralement aux engagements pris au titre du plan

d'action sur le Moyen-Orient adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Enfin, le moment est venu aujourd'hui d'agir sans plus tarder. Le point de départ, c'est la résolution 3263 (XXIX) adoptée il y a 40 ans par l'Assemblée générale, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Et c'est vers cette même Assemblée que nous nous tournons aujourd'hui pour lui demander de jouer son rôle pour remettre le processus sur rails et de l'accélérer afin qu'il aboutisse à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, contribuant ainsi au désarmement nucléaire dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la Première Commission – l'Ambassadeur Dabbashi, de la Libye,, les autres membres du Bureau, le Secrétaire de la Commission et tous les représentants qui ont participé aux travaux de la Première Commission de l'excellent travail qu'ils ont accompli.

L'Assemblée a ainsi achevé l'examen des rapports de la Première Commission dont elle est saisie.

La séance est levée à 12 h 55.